



LE BESSAT
(Au coeur du PNR du Pilat)

Canis - trappeur



CONTACT ORGANISATEUR

Ligue de l'enseignement de la Loire
Vacances pour tous
6 rue Buisson CS 50514
42007 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. 04 77 49 54 85 - Fax 04 77 49 54 80
vacances@laligue42.org

En savoir plus : www.vpt-ligue42.org

Les indispensables :

Bonnes chaussures de marche
Sac à dos, gourde
Sac de couchage (Obligatoire)

Séjour Cani rando

Un séjour qui a du chien !

**9-15
ANS**

Centre La Traverse au Bessat

Ref 04200201

Cette colo insolite encadrée par un musher professionnel, permet d'allier découverte de la nature et complicité avec les chiens.

Au programme de ce séjour 4 demi-journées et 1 journée complète de cani-rando : randonnée à pied où chaque enfant est relié à un chien par un harnais. Mais avant de profiter de ces belles balades dans le parc régional du Pilat, il faudra apprendre à apprivoiser les chiens, et connaître les termes et gestes pour les guider.

Au programme également un bivouac (selon la météo) qui sera l'occasion de pleins de câlins et de léchouilles bien sûr...

Séjour qui demande une certaine condition physique !

Le Centre : Inplanté au coeur du petit village du Bessat, à 1170 mètres d'altitude, le centre « La Traverse » est le lieu idéal pour effectuer une première colo.
Chambres de 4 lits avec sanitaires à chaque étage.



ACTIVITES

Cani-rando:

Après une présentation des différentes races de chiens de traîneau à travers un diaporama, Jean-Jacques notre musher professionnel présentera sa meute aux enfants. Mais avant de partir en randonnée avec les chiens il faudra maîtriser les ordres et les gestes à faire pour diriger son chien. S'en suivra le moment très attendu de la cani-rando: une ceinture autour de la taille, une ligne reliée au harnais du chien et c'est parti pour une randonnée pas comme les autres.

1 bivouac sera organisé pendant le séjour (en fonction de la météo).

Activité manuelle trappeur et activité nature:

Parallèlement à l'activité cani-rando, l'enfant découvrira le monde des trappeurs, et réalisera un objet en lien avec l'activité trappeur.

ORGANISATION DU SEJOUR

Notre centre est un établissement ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale. Le centre est dirigé par un directeur permanent, il est épaulé par 1 directeur(trice) adjoint, 1 assistant(e) sanitaire, un cuisinier permanent et des animateur(trice)s BAFA.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances possibles à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies. Séjour agréé DDCS.

L'ALIMENTATION

Dans tous nos séjours, nous tâcherons de mettre en place une alimentation de qualité, équilibrée. Simon, jeune cuisinier de métier, transforme des matières premières en plats savoureux pour proposer aux enfants du « fait maison ». Ces aliments sont issus pour une bonne partie de l'agriculture biologique (épicerie, lait, œufs et pain...) et de l'agriculture locale (bœuf, yaourts, fromages, jus de pomme...).

S'agissant de séjours collectifs organisés par une association laïque, il nous est impossible de tenir compte d'exigences personnelles particulières à caractère non médical (viande halal ou casher, régime végétarien ou végétalien...).

Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions organiser la restauration en fonction.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Fiche sanitaire et dossier médical :

La fiche sanitaire dûment remplie et signée sera remise impérativement en main propre au responsable du convoi au départ ou, en cas de rendez-vous sur place, au responsable d'accueil si elle n'a pas été transmise à l'inscription.

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistant(e) sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : Attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrions administrer aucun médicament

DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Par courrier : Centre la Traverse – 2 Rue Traversière – 42660 LE BESSAT

Par téléphone : Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont interdits.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant nous vous conseillons le blog ondonedesnouvelles.com

Chaque jour les enfants peuvent lire et répondre aux mails qu'ils reçoivent de leurs parents.

Les enfants pourront joindre leurs parents par téléphone 3 fois par semaine. Les téléphones portables seront récupérés à l'arrivée et placés dans des enveloppes personnalisées au nom de l'enfant. Seuls les enfants de plus de 12 ans pourront, s'ils le souhaitent, conserver leur téléphone, mais ne pourront l'utiliser que sur les temps autorisés. Toute utilisation hors de ces temps pourra entraîner la confiscation de ce dernier.

L'utilisation du téléphone du centre ne doit se faire qu'en cas d'urgence au 04 77 20 40 05.

OBJET DE VALEUR

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association.

Le Centre La Traverse décline toute responsabilité quant à la « disparition » d'un objet de valeur pendant le séjour.



PRATIQUES ADDICTIVES

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous aurions obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

ASSURANCE

Tous les participants à nos séjours sont couverts par l'assurance du centre de vacances. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de mutuelle.

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de types montre, lunettes de soleil...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12 ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

Le lavage du linge est prévu uniquement sur les séjours de deux semaines et plus.

L'ARGENT DE POCHE

L'argent de poche n'est pas recommandé...

Si toutefois vous souhaitez donner de l'argent de poche à votre enfant, une somme maximale de 10€ nous semble raisonnable pour un séjour d'une semaine. L'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du convoyage dans une enveloppe, sur laquelle sera porté le montant ainsi que les «nom et prénom» de l'enfant. Le solde sera restitué à l'enfant en fin de séjour. Aucun crédit ne lui sera consenti.

COMPORTEMENT GENERAL

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches en découvertes. Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à sa charge.

MEMO

A envoyer obligatoirement « 15 jours avant le début du séjour » : toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...) Attention, en l'absence de la réception de ces documents, le centre ne pourra pas accueillir votre jeune.

Documents à remettre le jour du départ :

- Fiche sanitaire complétée et signée (avec n° de portable des parents pour contact en cas de besoin)
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant (avec montant)
- Copie ordonnance et médicament si traitement
- Règlement intérieur

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

Document à nous retourner impérativement :

Vacances Pour Tous

6 rue Buisson – CS 50514
42007 Saint-Etienne Cedex 1

Le mot de la Direction :

Toute l'équipe est heureuse de t'accueillir pour un séjour placé sous le signe de la détente, de la convivialité et bien sûr de la vie en collectivité dans le respect de chacun. Sache que nous serons à ton écoute et que nous ferons le maximum pour que ton séjour se déroule dans les meilleures conditions afin que tu gardes de tes vacances, un inoubliable souvenir.

A très bientôt

Quelques éléments de vie collective tenant lieu de règlement intérieur

Alimentation : Une attention toute particulière est portée sur la réalisation des repas, tant au niveau de la variété que de la qualité et de la quantité. Les participants ne mangeant pas de viande de porc doivent le signaler dès l'inscription. Seront aussi respectées toutes les allergies, ainsi que les intolérances, dûment notifiées pour des raisons médicales.

Les participants ayant un régime sans viande doivent le signaler dès l'inscription. Aucun plat de substitution ne sera proposé, en revanche l'accompagnement de la viande sera séparé et servi à volonté.

Vie collective : Les colons seront amenés au cours de leur séjour à participer à la mise en place et au débarras des tables ainsi qu'au rangement journalier de leurs lieux de vie : chambre, vestiaire, salles d'activité...

Une stricte séparation garçons / filles est observée dans l'attribution des chambres et tout manquement à cette règle conduirait à un renvoi immédiat.

Argent de poche : L'implantation du centre et le rythme de vie ne donnent que peu d'occasions aux jeunes de faire des dépenses. Il est donc conseillé de pas avoir d'argent de poche. Si il y en a, il sera directement confié aux animateurs référents du groupe afin d'éviter tout problème. Il en sera de même pour tout objet de valeurs (bijoux, vêtements de marques, jeux électroniques...). Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte et casse, si ces derniers ne sont pas remis aux animateurs.

Téléphone Portable : Le téléphone portable est vivement déconseillé pendant la colonie. Pour donner des nouvelles un blog est alimenté tous les jours avec explication de votre journée et des photos souvenirs! Il est possible que les familles envoient des messages aux participants. Les colons pourront appeler leur famille avec le téléphone du centre d'accueil aux horaires indiqués. Toutefois si il y a des téléphones portables, ces derniers seront récupérés par les animateurs et rendus à leurs propriétaires au temps prévu à cet effet de 17h à 19h. En dehors de ces horaires les téléphones ne seront pas accessibles.

Comportement général : Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire, toutes formes de violences verbales répétées ou physiques caractérisées, impliqueraient un renvoi immédiat de leurs auteurs, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement. La possession de substances illicites, la culpabilité de vol constatée ainsi que tout comportement pouvant nuire à la sécurité du participant ou à celle de ses camarades, sont aussi des motifs de renvoi immédiat.

Tabac : Règle générale : l'usage du tabac est totalement **proscrit** durant tout le séjour. A titre EXCEPTIONNEL et uniquement pour les jeunes âgés de **16 ans révolus** et pour lesquels un **accord manuscrit** aura été donné au bas de ce document par leur responsable légal, une pause cigarette pourra être organisée **après les repas de midi et du soir**. Celle-ci aura toujours lieu en présence d'un animateur et dans un lieu extérieur spécifique. Toute infraction constatée à cette règle conduirait à un renvoi immédiat pour son auteur.

Autorisation exceptionnelle de fumer : (Pour les jeunes de plus de 16 ans) **A compléter manuellement**

Je soussigné(e) Mr ou Mme

Attention : En cas de renvoi, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais de retour (Participant + accompagnateur) seront facturés à la famille ou à la collectivité ayant inscrit le jeune.

Nom de la famille ou de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom du participant :

La signature de ce règlement, implique sa lecture et son acceptation sans réserve dans son intégralité.

Le responsable légal ou la collectivité

Nom.....

Prénom

Signature :

Le participant

Nom.....

Prénom.....

Signature.....



Droit à l'image Demande d'autorisation

A à remettre lors de l'inscription

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Demeurant,

.....
.....
.....

Agissant en qualité de,

Cocher la case correspondante

- Père Mère Tuteur légal

Autorise l'équipe d'encadrement et l'organisateur du séjour,

.....

référence,

..... du

..... au

.....

à photographier et à filmer l'enfant

.....

Autorise la Ligue de l'enseignement organisateur/producteur dudit séjour à représenter, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films pris pour les usages suivants :

Cocher la case correspondante

- Publications nationales et régionales de Vacances pour tous/Ligue de l'Enseignement.
 Présentations sur des blogs ou autres sites internet édités par Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Fait à

Le

Signature des responsables légaux du participant

Nom, prénom de l'enfant Sexe Age

Colo Séjour du au

FIGHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU

Nb	VETEMENTS	Arrivée centre	Départ centre	Observations
6	tee-shirt			
6	Slips/ culottes			
6	Paires de chaussettes			
1	Pyjamas			
2	Pantalons/ Jeans			
2	Survêtement x2			
1	Blouson/ veste/ Anorak			
2	Pull chaud			
2	Sweet shirt			
1	K-WAY ou vêtement de pluie (indispensable)			
	CHAUSSURES			
1	Paire de baskets			
1	Chaussures de marche			
1	Pantoufles / chaussons			
	DIVERS			
1	Duvet ou Sac de couchage			
1	Lunettes de soleil			
1	Gants (pour les séjours hiver)			
1	Bonnet (pour les séjours hiver)			
1	Serviette de table			
1	Casquette			
1	Mouchoirs			
1	1 sac pour le linge sale			
1	1 petit sac à dos pour les balades			
1	1 gourde ou petite bouteille			
1	1 veilleuse si l'enfant en a besoin			
1	Appareil de photo (facultatif)			
	POUR LA TOILETTE			
1	Serviette de toilette			
1	Trousse de toilette			
1	Bonnet de douche (cheveux longs)			
	SUPPL. SEJOUR CANI- TRAPPEUR et SEJOUR P'TIT AVENTURIER			
1	Paire de chaussures de marche			
1	Veste ou Sweat chaud			
1	Lampe de poche			
	SUPPL. SEJOUR P'TITS CHEFS DU PILAT			
1	Paire de chaussure spécifique pour la cuisine (style Crocs mules , sabot...)			

Cette liste est indicative et laissée à l'appréciation des parents...

- Il est conseillé de marquer les vêtements au nom et prénom de l'enfant.
- Eviter toutes choses ou objets de valeur, et les vêtements qui craignent les activités de plein air.